



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE  
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES  
Bureau des Elections et de la Citoyenneté

**MODIFICATIF A L'ARRETE PREFECTORAL DU 5 AVRIL 2012 MODIFIE INSTITUANT  
LES BUREAUX DE VOTE ET FIXANT LEURS LIEUX ET LEURS CIRCONSCRIPTIONS  
POUR TOUTES LES ELECTIONS AU SUFFRAGE UNIVERSEL DIRECT**

LE PREFET DU PAS-DE-CALAIS

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L.12, L.13, L.15 à L.17 et R.40 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 26 janvier 2012 portant nomination de M. Denis ROBIN en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

VU l'arrêté préfectoral du 5 avril 2012 modifié instituant les bureaux de vote, fixant leurs lieux et leurs circonscriptions pour toutes les élections au suffrage universel direct ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2013-10-135 du 1<sup>er</sup> juillet 2013 accordant délégation de signature ;

VU les demandes de modifications de lieux de vote et de limites de circonscriptions de certains bureaux de vote ;

Sur la proposition de Mme le Secrétaire Général de la préfecture du Pas-de-Calais ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : L'arrêté préfectoral du 5 avril 2012 modifié instituant les bureaux de vote et fixant leurs lieux et leurs circonscriptions pour toutes les élections au suffrage universel direct est reconduit pour les élections qui se dérouleront dans la période du 1<sup>er</sup> mars 2014 au 28 février 2015.

... / ...

ARTICLE 2 : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 5 avril 2012 modifié fixant les lieux de vote est modifié conformément au tableau annexé au présent arrêté.

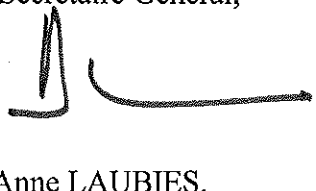
ARTICLE 3 : L'article 2 de l'arrêté du 5 avril 2012 modifié fixant les limites de circonscriptions de chaque bureau de vote est modifié en ce qui concerne les communes d'ANNAY SOUS LENS, BEAURAINS, BERLENCOURT LE CAUROY, BOUVIGNY BOYEFFLES, CALAIS (51<sup>ème</sup> bureau), CAUMONT, HULLUCH, LOISON SOUS LENS, MAMETZ, MARLES LES MINES, NOEUX LES MINES et VIOLAINES conformément aux plans déposés à la préfecture du Pas-de-Calais.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais.

ARTICLE 5 : Mme le Secrétaire Général de la préfecture du Pas-de-Calais, Mme et MM. les Sous-Préfets des arrondissements et Mmes et MM. les Maires des communes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, aux dispositions duquel ils donneront la plus large publicité.

ARRAS, le 23 août 2013

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a horizontal line and a vertical line on the right.

Anne LAUBIES.

## ANNEXE A L'ARRETE DU 23 AOUT 2013

### ARRONDISSEMENT D'ARRAS

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
AUBIGNY EN ARTOIS	AUBIGNY EN ARTOIS	U	Groupe scolaire Georges Brassens : Rue des Ecoles
	CAPELLE FERMONT	U	Mairie : 75, Rue de la Mairie

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
AVESNES LE COMTE	BERLENCOURT LE CAUROY	U	suppression du sectionnement électoral (délibération du 18 juillet 2013) Mairie : 342, Rue de la Mairie

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
CROISILLES	HAMELINCOURT	U	Salle d'évolution (cour d'école) : 8, Rue de la Mairie

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
DAINVILLE	ACQ	U	Salle de Convivialité : 1, Rue du Général de Gaulle

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
VIMY	OPPY	U	Salle des Fêtes : Rue de Fresnoy

## ARRONDISSEMENT DE BETHUNE

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
BARLIN	HAILLICOURT	1,2 et 3	Salle des Fêtes : Place Jean Jaurès

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
HOUDAIN	BRUAY-LA-BUISSIÈRE	6	Ecole élémentaire Jean Jaurès (hall d'entrée) : Avenue Augustin Flament
		11	Ecole Guynemer (salle de motricité) : Place Guynemer
BRUAY-LA-BUISSIÈRE		9	Ecole Maternelle Saint Exupéry (salle de motricité) : Rue de Denain

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
HOUDAIN	HERMIN	U	Salle des Mariages : 339, Rue du Château

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
LILLERS	GUARBECQUE	U	Mairie : 1 Rue des Fusillés
	ROBECQ	U	Salle polyvalente : Place Victor Berthe

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
NORRENT FONTES	LIGNY LES AIRE	U	Salle des rencontres : Rue de l'église
	NORRENT FONTES	U	Mairie annexe : 2, Rue du 11 novembre

## ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE SUR MER

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
BOULOGNE SUR MER SUD	BAINCTHUN	1	Salle des Fêtes : 58 Ter, Route de Desvres.

## ARRONDISSEMENT DE CALAIS

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
CALAIS CENTRE	CALAIS	2	Groupe scolaire Louise Pollet : Rue Verte

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
CALAIS NORD OUEST	COQUELLES	1	Mairie : 980, Avenue Charles de Gaulle

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
GUINES	CAFFIERS	U	Salle polyvalente : Rue Principale
	HAMES-BOUCRES	1	Mairie : 298, Rue de l'église

## ARRONDISSEMENT DE LENS

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
HENIN BEAUMONT	NOYELLES- GODAULT	1,2 et 3	Espace Bernard Giraudeau : Rue Joseph Fontaine

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
NOYELLES SOUS LENS	BILLY-MONTIGNY	6	Espace Germinal : Rue de Dijon

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
SAINS EN GOHELLE	HERSIN COUPIGNY	4	Ecole Frédéric Chopin : Rue de l'Arc

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
WINGLES	WINGLES	2	Ecole Léon Blum : Rue de Meurchin

## ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL SUR MER

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
CAMPAGNE LES HESDIN	ROUSSENT	U	Salle communale : Rue de la Vallée de l'Authie

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
HESDIN	CAUMONT	U	suppression du sectionnement électoral (délibération du 10 juillet 2013) Mairie : 2, Rue de l'église

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
HUCQUELIERS	AIX EN ERGNY	U	Mairie : 29, Rue de l'église



## ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
AIRE SUR LA LYS	ROQUETOIRE	U	Salles d'évolution : Rue Creuse Gabriel
	THEROUANNE	U	Nouvelle Mairie : 5 La Place
	MAMETZ	2	<b>Création d'un nouveau bureau</b> Salle du millenium (cantine) : Rue des écoliers

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
ARDRES	MENTQUE- NORTBECOURT	2	« Complexe » : 63, La Vieille Rue
	ZOUAFQUES	U	Salle des fêtes : Place de l'Abbé Couplet

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
ARQUES	HELFAUT	U	Mairie : 74, Rue du Pipestraque

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
FAUQUEMBER GUES	DENNEBROEUCQ	U	Mairie (nouveau Bâtiment) : 6, Rue des Bourgognes